

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
Arrondissement de Fougères
COMMUNE DE SAINT GEORGES DE REINTEMBault

*Délibération du Conseil Municipal de St Georges de Reintembault
Convocation régulière transmise à tous les membres le 03/04/2015*

Séance du lundi 13 avril 2015

Présidente de séance : Madame Marie-Claire Boucher, Maire.

Etaient présents:

MC BOUCHER - JB BOISMARTEL - S FOUGERES - N PHILIPPEAUX - C CHIQUERILLE -ML GALOPIN
- E OGER - C FRIGOULT - MP PATIN - E CHALOPIN - MB CHEREL - J LECRIVAIN - N REBILLON -
LP CHAUVIN - AF GASNIER - G DUBOIS - S ROSSIGNOL -

Absents excusés : P DONNINI (pouvoir à E CHALOPIN), C GRIMAULT.

Secrétaire de séance : Marie-Pierre Patin.

Séance ouverte à 20 heures 15

1 - APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL.

Le conseil municipal approuve à la majorité le compte rendu du Conseil Municipal du 23 mars 2015.(deux abstentions : Cyrille Frigoult et Louis Pierre Chauvin, qui étaient absents lors de la séance du 23 mars 2015).

2 - DEMISSION DE M. Serge DURR et installation de M. Pierre-Louis Chauvin :

Le Maire informe le conseil municipal de Monsieur Serge Durr.
Le suivant de liste est Monsieur Louis Pierre Chauvin.

Délibération 1 : *le conseil municipal prend acte de la démission de Monsieur Serge Durr et installe Monsieur Louis Pierre Chauvin.*

Délibération 2 : *Monsieur Louis Pierre Chauvin est invité à siéger dans les commissions municipales. Ses choix : enfance-jeunesse, finances.*

Le conseil municipal entérine à l'unanimité les choix de Monsieur Louis Pierre Chauvin.

3 - RENOUELEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE :

4 banques ont été sollicitées pour une ligne de trésorerie à 300 000 €.

Le Crédit agricole a répondu sur 300 000 €,

La Banque Postale a répondu sur 184 0000 €,

Le crédit mutuel a téléphoné pour expliquer qu'ils ne répondraient pas : ils renouvellent les lignes de trésorerie existantes mais n'en créent pas de nouvelles,

La Caisse d'Epargne n'a pas répondu.

Pour mémoire, la commune a versé 905.24 € de frais en 2014.

Monsieur Serge Pleven, avec qui la commune a contractualisé pour une prospective financière et une aide à la décision a analysé les offres :

	CA	LBP
Capital	300 000	184 000
Durée	12 mois	12 mois
Index	EUR 3MM	EONIA
Marge	1,90%	1,11%
Calculs des intérêts	Mensuels base 360	Mensuels base 360
Paielements des intêtêts	Trimestriels	Trimestriels
Tirages	Tranches de 10.000 €	Non-précisé
Frais d'engagement	0,10% x capital = 300,00 €	0,22% x capital = 400,00 €
Frais de mise en place		
Frais de non-utilisation	Non	0,20% x (LT moy. - encours moy.)
Consolidation	Non-précisé	Non-précisé

- En dessous de 50 000 €/60 000 € toute l'année, le crédit agricole est moins « cher » en raison des frais de non-utilisation,
- En dessus de 50 000 € toute l'année, la banque postale devient peu à peu compétitive.
- Toutefois, il n'est pas envisagé de tirer la ligne de trésorerie toute l'année, étant donné que cette année sont prévues principalement des études (travaux en 2016 pour la voirie, pour la sécurisation entrées de bourg),
- La banque postale ne peut prêter que 184 000 €,
- Si en 2015, nous quittons le crédit agricole pour la banque postale, nous ne pourrons les re-solliciter en 2016 (comme le crédit mutuel ils ne prennent plus de nouveaux clients).

Délibération : le conseil municipal choisit de renouveler à l'unanimité la ligne de trésorerie auprès de la banque Crédit Agricole.

4 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2015 :

La commission vie associative/culture a arrêté les subventions aux associations pour l'année 2015, comme suit :

Association	Montant 2015 Proposition de la commission
ACCA	711€
ADMR	200€
UNC	200 €
AMICALE DU PERSONNEL DES ACACIAS DE ST GEORGES	100€
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	600€
AMIS DE LA GROTTTE (les)	250 €
APE ECOLE PUBLIQUE	700€
APEL ECOLE PRIMAIRE PRIVEE	700€
ART FLORAL REINTEMBALTOIS	300€
Atelier Arts plastiques	Cf. convention conseil municipal du 30 juin 2014
ASSG Danse	

	700 €
ASSG Volley	650€
CLS Judo Louvigné-du-Désert et St-Georges de Rlt	1 200€
CINEMA JULIEN MAUNOIR	5 000€
Association Julien Maunoir - Section Chorale	
Association Julien Maunoir - Section Théâtre	
CLUB DE L'ESPERANCE et SCRABBLE	300€
COMITE DES FETES	4 500€
FC LE BEUVRON	1 800€
FRATERNELLE (la)	1 200€
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	1 000€
MARCHEURS DU BEUVRON (les)	200€
POUR LE SOUVENIR ST GEORGES	450€
REINTEMBALTOIS (les)	400€
UNION CYCLOTOURISME	500€
USEP	1 050€
LE LIVRE AUX 1000 ZÉBUS	100€
Association d'agriculture Cantonale (0.33€/hab) II	1 081.74€
ASSOCIATION CANTONALE DES MAISONS FLEURIES (0.23€/hab)	376.97€
COMMUNES DU PATRIMOINE RURALE DE BRETAGNE (1.50€/hab)	2 458.50€
association des Maires Ruraux d'Ille et Vilaine	96€
Association des Maires d'Ille et Vilaine (0.385€/hab)	637.17€
Saint Georges de France	165.50 €
Association Prévention Routière	200€
ARIC	519€
Solidarité Paysans	300 €
Association CASER (Centre Associatif et Sportif Equestre Reintembaultois)	300€
Les restaurants du Cœur	100€
TOTAL	29 045.88€
OGEC - RPI Des portes de Bretagne (subvention à caractère sociale)	1,70€ par repas, 1€ par vacation de garderie,

10€ de fournitures individuelles

Délibération : le conseil municipal vote à l'unanimité les subventions 2015 comme proposées par la commission vie associative/culture.

5 - APPEL D'OFFRES POUR MAITRISE D'ŒUVRE : REHABILITATION DE LA VOIRIE COMMUNALE :

La Commune souhaite réhabiliter en tricouche les voies communales et chemins ruraux suivants :

Nom du chemin	Tricouche en m2	enrobé	PAT (point à temps)	curage
La couvrie	510 x 3.5 = 1785 m2 (voir buse sur 100 m)		oui	650 ml
champagne	550 x 3.5 = 1925 m2		oui	600 m
Cité radieuse (bourg)	100 x 4 = 400 m2			
Le rocher avrillon	455 x 5.5 = 2502,5 m2			
La grulais	190 x 3.5 = 665 m2		oui	1500 ml
Les touches	200 x 3.5 = 700 m2			
Le Mazet	290 x 3.5 = 1015 m2			
La Bettonière	200 x 3.5 = 700 m2			100 ml
longrais	30 x 3.5 = 105 m2			
vigne	330 x 3.5 = 1155 m2			
La Piais	285 x 3.5 = 997.5 m2			
Le Closolat	290 x 3.5 = 1015 m2			290 ml
La Mauguinière	150 x 3.5 = 525 m2			
Landehoux	260 x 3.5 = 910 m2			700 ml
L'Eteil	190 x 3.5 = 665 m2			190 ml
Plessis Breton	350 x 3.5 = 1225 m2			300 ml
Grande Bauduinais	550 x 4 = 2200 m2			
Parking cimetièr	656 m2			
Allées cimetièr		385 x 2.2 = 847 m2		
TOTAL	19 146 m2	847 m2	/tonne	4330 ml

Estimation du coût des travaux :

Préparation de chantier et nettoyage voirie après chantier :

19 993 m2 x 0.30 € HT = 5 998 €

Tricouche (sans élargissement) :

19 146 m2 x 6.60 € HT = 126 364 €

Enrobé :

847 x 9.50 € = 8 046 €

Point à temps :

Enveloppe de 20 000 €

Curage :

4330 ml X 2.20 € = 9 526 €

Total = 169 934 € HT.

Estimatif maitrise d'œuvre :

Tecam, lors du marché de 2012, avait proposé :

Forfait synthèse diagnostic et programmation : 5000 €
Forfait confection du marché de travaux : 5000 €
Suivi de chantier : 2.5% du montant du marché (soit dans ce cas estimé à 4 248 € HT).
Total = 14 248 € HT.

Ou proposer un pourcentage pour la maîtrise d'œuvre. La rémunération définitive sera arrêtée sur le montant de l'offre retenu lors de l'ouverture des plis. Cette rémunération sera non révisable, non actualisable.

Total général : 184 182 € HT

La Commune attend du maître d'œuvre l'établissement d'un cahier des charges adapté à la réhabilitation de ces voiries.

Elle attend également un accompagnement pour établir éventuellement des tranches de travaux ferme et conditionnelle.

La commission d'appel d'offres, réunie le 9 avril, propose :

- Un estimatif de travaux de 200 000 € HT,
- Les critères de sélection des offres : 60% compétences, 40 % prix.
- Le calendrier suivant :
Ouverture des plis maîtrise d'œuvre : semaine 19 (le lundi 4 mai à 17 heures, réception des candidats le jeudi 7 mai à partir de 16 heures),
Attribution du marché lors du conseil municipal du 11 mai -
EP - AVP - PRO : juin 2015 -
ACT : juillet 2015-
appel d'offres aux entreprises : septembre 2015-
attribution des marchés aux entreprises : octobre 2015-
travaux de voirie : printemps 2016. Le délai d'exécution pour les travaux de réhabilitation de voirie est estimé à **2 mois**.

Le conseil municipal suggère qu'une variante puisse être mise dans le cahier des charges aux entreprises (enrobé ou intermédiaire entre le tricouche et l'enrobé).

Le calcul en enrobé avec la même enveloppe budgétaire pourrait être fait pour savoir combien de chemins pourraient être réhabilités.

Délibération : le conseil municipal vote à l'unanimité le cahier des charges pour la maîtrise d'œuvre des travaux de voirie, selon les critères ci-dessus, et autorise à l'unanimité le lancement de l'appel d'offres.

6 - ORGANISATION ET ROLE DES INSTANCES :

Le conseil municipal est en place depuis une année. Le Maire propose de faire un point sur le fonctionnement.

Elle reconnaît que cette année le conseil municipal s'est concentré sur les marges budgétaires et que, de fait, il a certainement manqué une commission des finances.

Elle propose que l'an prochain le compte administratif soit approuvé dans une séance différente du budget.

Les différents crédits ouverts seront réétudiés en commission. Il est proposé au conseil municipal de mettre en place des tableaux de bord pour que chaque commission et chaque conseiller municipal puisse suivre les dépenses de crédits et l'avancement des dossiers.

Il est rappelé que le rôle des commissions est d'étudier les différents points qui relèvent de leur domaine de compétence et de proposer des projets dans des versions

abouties pour que le Conseil Municipal puisse délibérer. Les discussions de commissions sont confidentielles, contrairement aux débats du conseil municipal qui, eux, sont publics.

Mme Le Maire rappelle que sous ce mandat il a été choisi de communiquer à chacun les comptes rendus des commissions, y compris les comptes rendus de bureau municipal.

Le conseil municipal, d'une façon générale, trouve intéressant d'avoir les comptes rendus, même si certains peuvent paraître compliqués à lire (surtout en finances et en urbanisme).

Les comptes rendus des instances extérieures arrivent de façon irrégulière, leur compréhension est souvent complexe pour qui ne les suit pas en direct. Des conseillers demandent d'avoir un résumé de ce qui s'est passé dans ces instances par les délégués en fin de réunion de conseil municipal. La demande concerne principalement la politique de la Communauté de Communes, mais également du SCOT. *Cette proposition est retenue.*

7 - Questions diverses

- Le Pays de Fougères tiendra son assemblée Générale à Saint-Georges-de-Reintembault salle des Ajoncs d'Or le lundi 27 avril 2015 (de 18 h à 20 h). Les conseillers municipaux sont invités à s'y rendre s'ils le souhaitent.
- Nicolas Rébillon souhaite que le travail de recensement des chemins éventuellement à céder, continue. La commission voirie remettra ce sujet à l'ordre du jour sur les mois de mai-juin.
- Guillaume Dubois demande si le Comité des Fêtes pourrait disposer d'une surface sécurisée d'environ 15m² pour stocker sa sono.
- Stéphane Fougères voit avec les services techniques et la Présidente du Club comment peut être aménagée la cuisine de la petite salle des Ajoncs d'Or.

La séance est levée à 21 heures 45.

Le secrétaire de séance,
Marie-Pierre Patin.

Le Maire,
Marie-Claire Boucher.